Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'État accorde la pleine indexation des salaires de la fonction publique en 2027

Le Conseil d'État a décidé d'accorder la pleine et entière indexation des salaires du personnel de l'administration cantonale vaudoise, du CHUV et du secteur parapublic au 1er janvier 2027.

Conformément aux dispositions de la loi sur le personnel de l'État de Vaud (LPers), cette adaptation est calculée sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre 2026. Les salaires des personnes concernées seront ainsi indexés de 1.5%. Cette décision s'ajoute au maintien des annuités, déjà annoncé dans le cadre des amendements au projet de budget 2027.

Malgré un contexte financier particulièrement exigeant pour le Canton, marqué notamment par les conséquences de l'acceptation de l'initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne », le Conseil d'État entend ainsi préserver le pouvoir d'achat du personnel et reconnaître son engagement quotidien au service de la population vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 04 novembre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État, 021 316 45 00
DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01